

REPUBLIQUE FRANCAISE
AVIS DE DEPÔT DE LA DEMANDE DE

Article R.421-9 du Code de l'Urbanisme

n. 36/2020
Affiché le
27/05/2020

- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DEMOLIR
- AUTORISATION DE LOTIR
- PERMIS DE CLOTURE
- DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE
-

Numéro d'enregistrement : DP035324200003

Date d'enregistrement : 27/05/2020

Demandeur : M. Mme
Cédric Joseph
PRIOUL

demeurant à : 4 Le Hameau du Coteau
35133 LA SELLE-EN-LUITRE

Adresse du terrain :
idem

Surface hors oeuvre nette de la construction : m²

Surface hors oeuvre nette de la construction à démolir : m²

Hauteur du projet : m

Nombre de lots du lotissement :

Destination de la construction : abri de jardin

Service chargé du dossier (désignation, téléphone, adresse ...)

.....

- La décision vous sera notifiée à partir du :
- L'absence d'approbation de l'autorité compétente à partir du vaudra autorisation.
- Demande susceptible de faire l'objet d'un rejet.

Le demandeur dispose d'un délai de ... jours à partir de la notification du rejet
pour faire les recours suivants :

.....

Affiché le : 27/05/2020

Délivré le : 27/05/2020

Retiré le :

Le Maire de LA SELLE-EN-LUITRE

*P. Agent,
Charles-Maurice
Roux, Maire*

